

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1848.

Crédit supplémentaire de fr. 1,252,775-75 au Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. LESOINNE.

MESSIEURS,

Le projet de loi a donné lieu dans les sections aux observations suivantes :

Les 1^{re} et 3^e sections adoptent le projet sans observation.

La 2^e section adopte, mais elle charge son rapporteur de mentionner la résolution que les membres qui la composaient ont prise de ne plus voter, à l'avenir, de semblables crédits.

La 4^e section critique la plupart des crédits demandés et ne se prononce pas sur le projet de loi.

La 5^e section adopte également le projet de loi et se plaint de ce que les crédits alloués sont constamment dépassés, elle fait observer que le crédit de fr. 472,568-58 pour renouvellement du matériel hors d'usage ne devrait pas faire partie d'un crédit supplémentaire, l'urgence, pour le renouvellement du

(1) Projet de loi, n° 171.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. LESOINNE, DE BROUCKERE, LANGE, DE BONNE, BROQUET et OSY.

matériel n'est pas telle que ce crédit ne puisse être porté au budget à un exercice ordinaire.

La 6^e section adopte.

La section centrale admet la réserve faite par les 2^e et 5^e sections. Elle regrette de voir les crédits alloués constamment dépassés, et d'en voir surgir de nouveaux sans que rien puisse l'assurer qu'ils seront les derniers.

La section passe à l'examen des articles dont se compose le crédit demandé.

Le crédit de fr. 104,842-55 pour dépenses arriérées de l'exercice 1846 et des années antérieures est adopté par cinq voix contre une.

CHAP. 1^{er}. ART. 3. *Matériel de l'administration.* . . . fr. 22,660 86

Adopté par cinq voix contre une.

CHAP. 2. ART. 5. *Canal de Pommerœul à Antoing.* . . . , 9,802 12

Adopté à l'unanimité.

ART. 13. *Personnel de la Lys.* . . . , 102 00

Adopté à l'unanimité.

CHAP. 2. ART. 18. *Dendre* . . . , 846 56

Adopté à l'unanimité.

ART. 42. *Bâtiments civils. — Travaux d'urgence à la Cour des Comptes.* . . . , 5,028 00

Adopté à l'unanimité.

ART. 46. *Personnel des ponts et chaussées et écoles du génie.* . 9,400 00

Adopté par cinq voix contre une.

CHAP. 3. ART. 1^{er}. *Personnel de la direction centrale.* . . . , 2,928 59

Adopté par cinq voix contre une.

ART. 4. *Entretien des routes et stations, main d'œuvre, etc.* . 83,710 88

Adopté par cinq voix contre une.

ART. 7. *Locomotion et entretien du matériel, main d'œuvre, etc.* 430,045 47

Adopté à l'unanimité.

ART. 8. *Renouvellement du matériel hors d'usage, etc.* . . . 472,568 58

Adopté par cinq voix contre une.

ART. 9. *Personnel du service des transports.* 6,276 76

Adopté par cinq voix contre une.

ART. 10. *Main d'œuvre, etc., du service des transports.* . . 89,887 56

Adopté par cinq voix contre une.

ART. 12. *Service de la perception. — Loyer des locaux pour la réception des marchandises.* 869 84

Adopté à l'unanimité.

ART. 15. *Matériel des postes.* 8,283 18

Adopté par cinq voix contre une.

CHAP. 7. ART. UNIQUE. *Dépenses imprévues non libellées au budget.* 7,523 00

Adopté par cinq voix contre une.

Les trois articles sont mis aux voix et adoptés par cinq voix contre une, en conséquence la section centrale vous propose l'adoption du projet de loi tel qu'il est présenté par le Gouvernement sous la réserve énoncée plus haut.

Le rapporteur,
CH. LESOINNE.

Le président,
N.-J.-A. DELFOSSE.